



Assemblée municipale ordinaire du 8 juin 2023

à 20h00 à la salle communale de Sonvilier

Président :

Secrétaire :

Scrutateurs :

Excusés :

M. Steven Siegenthaler, vice-président des assemblées

Mme Dominique Neukomm

MM. Kurt Zimmermann et Roger Wegmüller

Mme Mélanie Walliser Stevens

Mme et M. Rérat Madeleine et Jean-Pierre

M. Christian Schwendimann

M. Gerber Alain

M. Pascal Gilomen

Convocation :

796 électrices et électeurs

REGISTRE DES ÉLECTEURS

66 personnes ayant droit au vote sont présentes, sur 796 ayants droit (70 personnes présentes), soit une participation de 8 %.

Ordre du jour

1. Nomination d'un-e vice-président-e des assemblées
2. Discuter et approuver les comptes 2022
3. Information sur un projet de complexe communal
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour la rénovation de la salle communale
 - A) crédit de CHF 890'000.- pour la rénovation globale du bâtiment
 - B) crédit de CHF 110'000.- pour la sécurisation de l'utilisation à court terme du bâtiment
 - C) crédit de CHF 355'000.- pour la rénovation globale du toit et la pose de panneaux photovoltaïques
5. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 80'000.—pour la rénovation d'un appartement à la rue Ferdinand-Gonseth 8
6. Discuter et approuver le Règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien des immeubles du patrimoine financier
7. Abroger le Règlement concernant le financement spécial et la réserve relative à l'entretien, au renouvellement et au résultat net des immeubles du patrimoine financier du 5 juin 2008
8. Arrêté de compte du crédit d'engagement de CHF 70'000.- (assemblée municipale du 08.12.2022) pour la rénovation d'un appartement dans l'immeuble Rue Ferdinand-Gonseth 8
9. Arrêté de compte du crédit d'engagement de CHF 88'000. — (assemblée municipale du 09.12.2021) pour l'acquisition du système de gestion de la surveillance intelligente du réseau Lorno
10. Divers

OUVERTURE

M. Steven Siegenthaler, vice-Président des assemblées, souhaite la bienvenue aux citoyens présents à cette assemblée d'été dite « des comptes » et les remercie de s'être déplacés.

Il salue également M. Rayan El Koulsi de la Fiduciaire G16 qui s'occupe de la vérification des comptes communaux, ainsi que le Conseil communal au complet.

Il informe que l'Assemblée municipale a été régulièrement convoquée conformément à l'article 32 du règlement d'organisation (RO) de la commune de Sonvilier, soit par la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary n° 17 du 5 mai 2023, par communication en tout ménage officiel, ainsi que par l'affichage dans la lanterne communale et sur le site internet de la Municipalité.

Le droit de vote est contesté à :

- Mme Marlène Dufour, collaboratrice administrative à la Municipalité de Sonvilier
- Mme Dominique Neukomm, secrétaire municipale
- M. Matthieu Tanner, spécialiste construction à la Municipalité de Sonvilier
- M. Rayan El Koulsi Fiduciaire G16, organe de vérification des comptes communaux
- Mme Sabine Monnier
- M. Isaac Jeanmaire

Scrutateurs : l'assemblée procède, à l'unanimité, à la nomination de MM. Roger Wegmüller et M. Kurt Zimmermann comme scrutateurs pour cette assemblée. Ils sont remerciés d'assumer cette tâche.

M. Siegenthaler passe en revue les différents points de l'ordre du jour. L'assemblée ne demande pas de modification de l'ordre du jour et en accepte la teneur, à l'unanimité.

Les débats sont ouverts et l'Assemblée passe au premier point de l'ordre du jour.

Note : les différents points de l'ordre du jour sont expliqués et commentés sur la base d'une présentation informatique Powerpoint qui est jointe au présent procès-verbal.

1. Nomination d'un-e vice-président-e des assemblées

M. Siegenthaler demande si quelqu'un présent souhaite se proposer à ce poste. Personne ne se présente.

Ce point sera donc mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

2. Discuter et approuver les comptes 2022

Mme Annemarie Zimmermann, conseillère en charge du dicastère des finances, présente les comptes 2022. Ceux-ci bouclent avec un excédent de revenus de CHF 182'442.81 en résultat du compte général, qui seront attribués aux amortissements spéciaux et un résultat du compte général à zéro. Au compte global l'exercice boucle avec un excédent de charges de CHF 52'213.17.

Les postes des différents comptes sont passés en revue et commentés.

Le CM a validé les comptes en séance du 2 mai 2023 et recommande l'acceptation des comptes tels que présentés.

La Fiduciaire G16, par M Rayan El Koulsi, donne connaissance du rapport de la vérification des comptes qui se sont achevés le 1^{er} juin 2023 et ont été trouvés conformes. L'acceptation des comptes est recommandée à l'assemblée.

Au vote, l'assemblée accepte les comptes tels que présentés, avec un excédent de charges de CHF 52'213.17 au compte global, par 62 voix sans avis contraire

3. Information sur un projet de complexe communal

Mme Rosemarie Jeanneret, Maire, donne les informations sur un projet de complexe communal.

Le constat sur la problématique du manque de locaux pour l'administration communale, la crèche communale Les Razmokets ainsi que l'école a conduit le Conseil communal à évaluer la pertinence de construire un complexe communal. Les différentes problématiques sont expliquées sur le PPT.

Le Conseil communal est au tout début des réflexions et fournira de plus amples renseignements à l'assemblée à mesure de l'avancée du projet. Le financement d'un tel projet influence également les réflexions.

4. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour la rénovation de la salle communale

A) crédit de CHF 890'000.- pour la rénovation globale du bâtiment

B) crédit de CHF 110'000.- pour la sécurisation de l'utilisation à court terme du bâtiment

C) crédit de CHF 355'000.- pour la rénovation globale du toit et la pose de panneaux photovoltaïques

M. Michel Maurer, Conseiller communal, précise que les 3 variantes sont soumises à l'assemblée bien que les variantes A) et B) figuraient déjà à l'ordre du jour de la dernière assemblée afin de garantir le choix de vote et de confronter le prix de la variante C) avec les deux autres variantes.

Il faut noter que la mise à disposition d'une telle structure dans une commune n'est pas lucrative, mais permet d'y organiser des manifestations et de garder les activités villageoises vivantes, en plus de sa vocation d'accueil des assemblées communales et séances d'informations.

Les 3 objets soumis au vote sont détaillés de manière claire et concise, définissant les tenants et aboutissants de chaque variante.

La recommandation de vote du Conseil communal se fixe sur le crédit A) de CHF 890'000.- pour une rénovation globale et complète du bâtiment.

Parole est donnée à l'assemblée pour les questions :

M. François Juillard ne comprend pas pourquoi la variante A) revient encore une fois au vote, il estime que les décisions de la dernière assemblée étaient claires.

M. Michel Maurer mentionne que l'assemblée ne peut pas voter un amendement dont le crédit ne comporte pas de somme à voter. Il s'agit donc aujourd'hui d'avoir les 3 possibilités de vote.

Mme Rosemarie Jeanneret précise que la Commune s'est renseigné auprès de l'Office des affaires communales pour cette procédure. Il est possible que proposer le même objet une 2^e fois, d'autant que la différence des votes était serrée, quand les variantes n'ont pas été refusées mais confrontées. La variante C) a été demandée par les citoyens mais ne pouvait être chiffrée de suite lors de l'assemblée. Il semble clair que beaucoup de personnes n'avaient pas tous les éléments chiffrés pour se décider. Le choix de vote doit être garanti et aucune franche décision ne pouvait se détacher sans chiffres pour l'amendement.

Mme Sandrine Sylvant pense que l'assemblée a bien compris les 3 propositions, mais elle souhaite connaître les répercussions sur les finances communales ? Cela impliquera-t-il une augmentation de la quotité d'impôts ? Chaque demande de crédit doit être renseignée sur son financement, il est important de savoir si la situation financière de la commune est saine. Avec l'approbation des comptes on constate que maintenant tout va bien, mais peut-on dépenser cet argent ?

Mme Jeanneret répond que la situation financière est saine, le Conseil communal s'est aussi posé la question du financement du projet a) et constaté que depuis plusieurs années les finances se portent bien. Dans les investissements, le crédit initial de 750'000.- a été augmenté des 140'000.- pour le changement de charpente et la pose de panneaux solaires, et ce crédit ne demande pas de souscription d'emprunt.

Mme Magret Racine demande quelles mesures sont prévues pour rentabiliser la salle ?

M. Michel Maurer répond qu'une salle communale n'est non rentable dans les communes, mais il est important d'avoir des lieux disponibles dans la commune.

Mme Annemarie Zimmermann souligne que le Conseil communal a discuté de cet aspect également et pense qu'une salle rénovée est plus attractive et pourra être louée plus fréquemment ce qui est très positif. Dans d'autres villages les salles communales sont bien occupées.

M. Laurent Péquignot rebondit sur l'attractivité de la salle. Il note que la Commune vient de poser des pavés et que les places de parc vont disparaître pour la déchetterie. Il estime que de fait la salle sera moins attractive puisque peu de gens louent des salles sans places de parc.

Mme Annemarie Zimmermann rappelle que des places de parc proches à la halle de gymnastique sont disponibles.

M, Michel Maurer souligne que lorsque la place de la déchetterie aura été réaménagée, il y aura 17 places de parc et que déjà maintenant, à moins de 3 minutes à pied, se trouvent 40 places près de la halle de gymnastique. Le parc devra être fléché pour indiquer sa direction.

M. Laurent Péquignot mentionne qu'il est riverain de la salle communale. Il n'a pas envie de voir un nombre incalculable de véhicules passer pour aller à la halle de gymnastique et pense que ce n'est pas bien de traverser tout le village pour aller parquer. Il y a toujours plus de voitures à parquer autour de la salle communale. Les jeunes en dessous de 40 ans viennent en voiture et ne se déplacent plus à pied.

M. Frit Oppliger note que plusieurs exemples de salles en manque de places de parc peuvent être cités : St-Imier salle de spectacle, salles communales de Villeret et Cormoret.

Mme Nicole Bühlmann souhaite demander à M. Laurent Pequignot si quelle que soit la variante choisie cela changera quelque chose à la circulation. Mettre un pansement sur une fracture ouverte ne sert à rien. Faut-il en conclure que ce bâtiment n'a plus sa place en tant que salle de spectacle ?

M. Cyril Hug mentionne que le premier projet soumis à l'assemblée avait été repoussé et que des nouvelles options sont proposées. Que les routes communales soient étroites est un fait qui ne peut être changé, mais la circulation dans le village reste obligatoire pour les habitants.

Mme Diana Hug pense qu'avoir une salle communale à disposition est un service rendu à la collectivité, qui effectivement n'a pas de rentabilité. A son avis, si Sonvilier n'a plus de salle, il n'y aura plus de vie sociale. Elle pense qu'il faut maintenir une salle ou en construire une dans un complexe, à voir quels sont les coûts à investir. Les 3 propositions sont soumises au vote. Refaire les choses petit à petit et devoir intervenir dans 2-3 ans pour de plus grands travaux ou alors investir CHF 890'000.- mais avoir un bâtiment complètement rénové ? La décision est claire.

M. Laurent Pequignot précise qu'il serait plus chaud pour une variante vers la halle de gymnastique.

M. Willy Ernst pense que cette somme devrait être mise sur le nouveau projet, investir, même pour quelques années pour presque 1 million représente déjà un bon morceau à investir pour un nouveau projet.

M. Vincent Zmoos note qu'il a construit sa maison il n'y a pas longtemps et comme l'abri communal n'avait pas assez de places, il a payé une contribution d'abri. Il se pose donc la question de où aller en cas de besoin ? Est-ce que les contributions encaissées par la commune seront réinvesties ?

M. Cyril Hug répond que c'est le canton de Berne qui perçoit directement la contribution d'abri qui n'entre pas dans les finances communales. Le canton gère la répartition des abris.

M. Claude Schoenenberg demande comment cela se fait-il que le procès-verbal de l'assemblée ne figure pas sur le site internet de la commune ?

Lors de la dernière assemblée il a mentionné que le prix de CHF 890'000 était exagéré, d'autant que les sociétés ne viennent plus à Sonvilier, la salle est trop petite et il n'y a pas de place de parc. Il comprend l'argument de l'importance de la vie du village mais estime l'investissement trop important. Il avait également demandé quelle était la valeur officielle de ce bâtiment et n'avait pas obtenu de réponse immédiate.

Mme Rosemarie Jeanneret explique que le procès-verbal n'est pas publié sur le site parce que dans ce cas, pour respecter la protection des données, tous les noms des intervenants doivent être anonymisés et caviardés. Du moment que le procès-verbal peut potentiellement être lu en accès par internet par une personne non domiciliée à Sonvilier il doit être caviardé. Cela représente un grand travail. C'est pour ce motif qu'il est déposé, comme le prévoit le

règlement d'organisation de la commune, en consultation publique à l'administration où il peut être lu tranquillement et il est également affiché dans la lanterne communale.

S'agissant de la valeur officielle du bâtiment, elle est de CHF 430'500.-, la valeur incendie de CHF 1'185'800.- et la valeur comptable du patrimoine administratif de CHF 1.-.

Le Président recentre les débats sur le sujet du vote, soit la rénovation du bâtiment ou non. Le choix des sociétés de louer une salle ailleurs ressort de leur décision et ce n'est pas le sujet à l'ordre du jour de cette assemblée.

M. Claudio de Bortoli demande si la rénovation de la salle est faite, le bâtiment est-il aux normes sanitaires contre le feu ?

M. Matthieu Tanner précise qu'il est conforme aux normes de l'époque et bénéficie des droits acquis en matière de construction.

Actuellement il y a d'autres normes que celles appliquées dans les droit acquis et devait être mis en conformité. La conformité de la charpente, avec une ouverture au public sans chutes de neige ou conditions météo difficiles est un autre problème.

Mme Laurence Jornod estime que tout le monde s'accorde à faire le toit sans discuter du prix, mais réaliser des pansements est inutile et il est nul de faire le toit avec les panneaux solaires. Il faut faire le principal, la commune n'a pas les moyens.

M. Claude Schoenenberg note que pour la proposition C), si l'assemblée le refuse le crédit complet, il aurait préféré qu'uniquement le toit soit rénové.

Le Président relève qu'il n'a pas été demandé de faire la distinction dans l'amendement de l'assemblée d'avril, mais d'ajouter une variante avec uniquement la réfection du toit et la pose de panneaux solaires.

En suivant la procédure le Président met les variantes en confrontation, soit :

la variante C) est opposée à la variante B)

C) obtient 21 oui

B) obtient 1 oui et est donc éliminée

Pour la suite des votes, la variante C) est opposée à la variante A)

C) obtient 23 oui et est donc éliminée contre

A) obtient 33 votes

Pour le vote final, la variante A) « accepter un crédit de CHF 890'000.- pour la rénovation globale du bâtiment » est acceptée par 33 voix contre 26 avis contraires

5. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 80'000.—pour la rénovation d'un appartement à la rue Ferdinand-Gonseth 8

Suivant la politique d'entretien régulière des locatifs communaux, M. Michel Maurer informe qu'une réfection totale de cet appartement est nécessaire au vu de l'état de celui-ci. La locataire ayant habité cet appartement de nombreuses années sans rénovation.

Aucune question n'étant posée, le crédit est soumis au vote et accepté par 54 voix, sans avis contraire

6. Discuter et approuver le Règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien des immeubles du patrimoine financier

Mme Annemarie Zimmermann informe que le règlement de 2008 en vigueur étant désuet, un nouveau règlement a été établi, en cohérence avec les directives cantonales actuelles quant à l'alimentation et l'utilisation de celui-ci.

Mme Sandrine Sylvant, même si elle comprend la vision du Conseil, note qu'à l'époque l'entretien des immeubles était un équilibre de la tâche sur le financement spécial alimenté par les loyers encaissés, l'entretien des immeubles s'autofinance. Avec ce nouveau règlement le financement sera pris sur l'argent des impôts. Elle se prononce contre ce nouveau règlement.

Mme Nicole Bühlmann demande à Mme Sylvant des explication en langue vulgarisée.

Mme Sylvant précise les informations : avec le règlement édicté à l'époque la gestion des immeubles s'autofinance avec les rentrées de loyer. A la fin de l'année le patrimoine financier n'induit pas de charge dans le compte de la commune. Elle comprend la volonté de mettre le règlement à jour, mais dans ce cas il donne la compétence au Conseil d'attribuer le bénéfice du bouclage des comptes sur celui des immeubles. Elle pense que le bénéfice des comptes communaux ne doit pas être attribué seulement aux immeubles.

Mme Bühlmann la remercie pour les éclaircissements.

Le Président soumet l'approbation au vote :
l'approbation du règlement est refusée par 25 voix contre 15 oui

7. Abroger le Règlement concernant le financement spécial et la réserve relative à l'entretien, au renouvellement et au résultat net des immeubles du patrimoine financier du 5 juin 2008

Le point précédent ayant été refusé, ce point est supprimé afin que le règlement reste en vigueur.

8. Arrêté de compte du crédit d'engagement de CHF 70'000.- (assemblée municipale du 08.12.2022) pour la rénovation d'un appartement dans l'immeuble Rue Ferdinand-Gonseth 8

M. Michel Maurer commente le bouclage du crédit qui a été respecté et dont le solde positif se monte à CHF 1'386.50.

Des photos des rénovations sont présentées.

9. Arrêté de compte du crédit d'engagement de CHF 88'000. — (assemblée municipale du 09.12.2021) pour l'acquisition du système de gestion de la surveillance intelligente du réseau Lorno

M. Michel Weishaupt, Conseiller communal, informe que le crédit n'a pas été utilisé dans sa totalité et montre un solde positif de CHF 5'590.- non dépensé.

M. Marc Jeanneret, voyer communal, présente le fonctionnement du système Lorno et donne des indications sur la détection des fuites d'eau.

M. Willy Tanner demande pourquoi ce sont les services de St-Imier qui viennent contrôler le réseau ?

M. Weishaupt explique que St-Imier n'utilise pas le même système de détection. Du fait de l'installation de Lorno à Sonvilier, le contrat pour la détection de fuites avec St-Imier est en cours de résiliation. Le système Lorno est encore en période de *rodage* et demande des ajustements.

10. Divers

Discussion ouverte

M. Michel Racine, habitant à la Rte des Sauges, demande s'il y a un service de police à Sonvilier ? Les parages inadaptés sont récurrents et il n'est pas possible de faire passer un camion de pompiers dans les rues. Pendant 3 semaines un camion était parké dans le carrefour, rendant le lieu dangereux. Que fait la commune ?

Mme Jeanneret répond qu'à l'époque des services de polices municipales étaient actifs avant la régionalisation. Une convention est en vigueur avec St-Imier pour la Police administrative, qui n'intervient malheureusement que durant leurs heures de bureau. La commune est consciente que la problématique se trouve plutôt en soirée.

M. Racine estime qu'ils ne passent que de temps en temps et n'effectuent pas beaucoup de passage.

Mme Jeanneret entend la remarque et demandera des contrôles plus réguliers. Elle interviendra auprès de la commune de St-Imier. Le Conseil communal en prend note.

Mme Rosemarie Oppliger note que la commune a un projet pour une nouvelle salle communale mais il n'y a même pas de lampadaires le long de la rue.

Mme Jeanneret répond que pour les luminaires, il est dans les projets de La Goule d'adapter l'éclairage public le long de la Ruelle pour avoir un bon éclairage. Concernant le goudronnage, ce projet est en attente en raison des travaux réalisés à la salle communale, en plus de changer les conduites d'eau et de la pose des moloks. Une fois tous ces travaux effectués, le goudronnage de la route sera refait. Il faut encore un peu de patience pour ce dossier.

Mme Diana Hug lance un appel pour renforcer l'équipe de la patrouille scolaire qui manque de bénévoles. Cinq patrouilles sont à combler. Les personnes motivées peuvent s'annoncer chez elle. L'activité de la patrouille est importante pour la jeunesse et pour la sécurité.

M. François Juillard demande où en est le projet éolien ? La commune ne donne pas d'informations, il trouve incroyable ce que les gens de la région sont forts pour ne pas informer la population selon le dossier traité.

Mme Jeanneret répond qu'une initiative a été déposée contre la votation et un recours contre l'initiative enclenché. La Préfecture du Jura bernois a rejeté le recours. Actuellement c'est le Tribunal administratif qui doit statuer et la Commune ne peut pas donner d'informations quant à une procédure en cours.

La parole n'étant plus demandée, avec ses souhaits que chacun passe un bel été, M. Steven Siegenthaler clôt l'assemblée à 21h45.

Au nom de l'Assemblée municipale
le président : la secrétaire

S. Siegenthaler

D. Neukomm

Certificat de dépôt public

La secrétaire municipale soussignée certifie que le présent procès-verbal a été déposé publiquement au bureau communal et dans le panneau d'affichage officiel, du 20 juin 2022 au 21 juillet 2022 inclus, conformément à l'article 69 du règlement d'organisation de la commune de Sonvilier. Le dépôt public a été publié dans la Feuille officielle d'avis de Courtelary no23 du 17 juin 2022.

Il n'a fait l'objet d'aucune opposition dans le délai légal.

la secrétaire municipale
Dominique Neukomm

Sonvilier, le 9 août 2022

DEPOT PUBLIC